

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 313

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et M. Chassaigne

ARTICLE 8

Au début du 2° de cet article, substituer au mot :

« Aménager »,

le mot

« Améliorer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.